HISTORIQUE DE L'OBJECTIF DE 0.7 %

Texte originale: Journal du CAD 2002, Vol 3, No 4, pages III-11 – III-13
Révisée – juin 2010

Dans le domaine de l'aide, l'objectif international le plus connu est de loin celui qui vise à porter l'aide publique au développement (APD) à 0.7 % du revenu national des donneurs.

Cet objectif découle d'une proposition présentée à la communauté internationale par le Conseil œcuménique des Églises en 1958 : transférer 1 % du revenu des pays donneurs aux pays en développement. La définition du numérateur et du dénominateur a été affinée tout au long des années 60 et tous les pays et organismes alors membres du CAD ont approuvé cet objectif en 1968. Cependant il présentait un inconvénient majeur : les gouvernements n'avaient aucun moyen de programmer ni même de prévoir le volume des apports privés, ceux-ci dépassant souvent la moitié du total des concours.[1]

De ce fait, on a cherché à définir un sous-objectif distinct pour les apports publics. L'économiste hollandais Jan Tinbergen a conduit les travaux après sa nomination à la tête du Comité des Nations Unies de la planification du développement en 1964. M.Tinbergen, Prix Nobel d'économie 1969, a fait figure de pionnier dans le domaine de la modélisation macro-économique. Se servant de son expérience, il a évalué les apports de capitaux dont les pays en développement avaient besoin pour enregistrer les taux de croissance souhaitables, et suggéré que les contributions publiques, assorties et non assorties de conditions libérales, devaient atteindre 0.75 % du PNB en 1972. Certains pays développés acceptèrent cet objectif (sans retenir la date) à la deuxième session de la CNUCED, organisée à New Delhi en 1968.[2]

De leur côté, les pays en développement demandaient aussi une augmentation des financements à conditions favourables. Lors de la première réunion des ministres du Groupe des 77 à Alger en 1967, ils ont appelé de leurs vœux « un taux minimum distinct … pour la fraction de l'aide qui provient du secteur public hors remboursement du capital et paiement d'intérêt ».[3]

Cette idée a été reprise par la Commission Pearson, nommée par M. McNamara, Président de la Banque mondiale en 1968. La Commission a trouvé de bons arguments en faveur d'un nouvel objectif pour la part des apports publics assorties de conditions libérales, ou APD. Pour déterminer le niveau de cet objectif, la Commission s'est fondée sur l'objectif de 0.75 % applicable à l'ensemble des concours publics. Comme la composante de ces apports assortis de conditions non libérales est remboursable, son volume net

---

1. Pour plus de détails sur l'objectif de 1 %, voir les Dossiers du CAD, Coopération pour le développement, Rapport 1999, OCDE, Paris, 2000, pages 51 et 52.

2. Au paragraphe 7 de l'annexe 1, Décision 27(II), les actes de la deuxième session de la Conférence des Nations unies sur les échanges et le développement (CNUCED) précisent que certains pays développés se sont déclarés prêts, dans le cadre de l'objectif de 1 % des apports totaux, à porter à 0.75 % du PNB les apports nets de ressources publiques. La décision a été adoptée par 69 voix à zéro, mais avec huit abstentions.

3. Réunion à l'échelon ministériel du Groupe des 77, Charte d'Alger, 1967, section C.1 a)..

est peu important. Le rapport de 1969 de la Commission propose donc que l'APD soit portée à 0.70 % du PNB des donneurs d'ici à 1975, et en tout cas avant 1980.[4]

A la fin des années 60, les Nations unies ont été le cadre d'intenses négociations à propos de la définition d'une stratégie de développement pour les années 70. Le volume de l'aide était le principal point d'achoppement entre pays développés et pays en développement. Pendant la majeure partie des discussions, les pays en développement ont plaidé pour l'adoption de l'objectif de la CNUCED, à savoir que l'ensemble des apports publics représente 0.75 % du PNB. Cependant, lorsque les négociations ont marqué le pas deux semaines environ avant le vote de la Résolution à l'Assemblée générale, ils l'ont remplacé par l'objectif de la Commission Pearson, à savoir 0.7 % du PNB.[5] Cette initiative a permis de sortir de l'impasse et bien que la plupart des pays donneurs aient exprimé quelques réserves durables, l'objectif de 0.7 % a été officiellement reconnu en octobre 1970 lorsque l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une Résolution selon laquelle « chaque pays économiquement avancé accroîtra progressivement son aide officielle au développement des pays en voie de développement et s'efforcera particulièrement d'atteindre, au milieu de la Décennie au plus tard, un montant minimum en valeur nette de 0.7 % de son produit national brut aux prix du marché ».[6]

L'adoption de l'objectif de 0.7 % s'appuie sur la définition de l'aide publique au développement que le CAD a élaborée en 1969, à savoir l'apport de dons et de prêts assortis de conditions favorables provenant du secteur public des pays donneurs, aux fins du développement, hors remboursement du capital, abstraction faite des intérêts. La définition a été resserrée en 1972 par l'ajout d'un niveau minimum d'élément de libéralité que les prêts doivent avoir pour être comptabilisés dans l'APD.[7]

Tout au long des années 70, le nouvel objectif a été peu à peu accepté par les donneurs, à quelques exceptions près. Les États-Unis ont établi clairement que s'ils étaient favorables aux buts généraux de la Résolution, ils ne souscrivaient ni aux objectifs ni aux calendriers spécifiques.[8] La Suisse n'était pas membre des Nations Unies à cette époque et elle n'a pas adopté cet objectif. Tous les autres Membres du CAD l'ont, à un moment ou à un autre, accepté, au moins en tant qu'objectif à long terme, et il n'a cessé d'être réaffirmé lors de conférences internationales sur l'aide et le développement jusqu'à aujourd'hui.

La Suède est le premier pays à avoir atteint cet objectif en 1974 - mais selon les chiffres révisés du PNB, elle n'y est parvenue qu'en 1975, tout comme les Pays-Bas. La Norvège et le Danemark ont réalisé cet objectif en 1976 et 1978 respectivement, et ces quatre pays ne s'en sont pas écarté depuis. La Finlande l'a atteint une seule fois en 1991. Le Luxembourg y est parvenu en 2000 et a maintenu sa position.

---

4. « Vers une action commune pour le développement du Tiers Monde — rapport de la Commission du développement international », Lester B. Pearson (Président), New York, Washington et Londres, 1969, page 18 pour le texte anglais.

5. Assemblée générale des Nations Unies, 25ème session, deuxième Commission : comparer les documents A/C.2/L.1104 en date du 25 septembre 1970 et A/C.2/L.1104/Rev.1 en date du 14 octobre 1970.

6. « Stratégie internationale du développement pour la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement », Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 2626 (XXV), 24 octobre 1970, paragraphe 43. La Décennie en question est celle des années 70.

7. Cf. Coopération pour le développement, OCDE, Rapport 1969 et Rapport 1972.

8. Lors de l'examen du programme d'aide des Etats-Unis que le CAD a effectué en 1971, le Représentant des Etats-Unis a indiqué que si les pays développés devaient faire en sorte qu'une part importante du transfert de ressources financières soit assurée au moyen de l'APD nette, et s'employer à accroître le volume de celle-ci ; les Etats-Unis n'étaient pas en mesure d'accepter des objectifs ou des dates précises pour ce faire.

Cependant, aucun autre pays du CAD n'a atteint l'objectif depuis qu'il a été défini[9], et la moyenne pondérée de l'APD des Membres du CAD n'a jamais dépassé 0.4 % du PNB.

La version du système de comptabilité nationale (SCN) instituée en 1993 a mis fin à l'usage du terme « produit national brut » et l'a remplacé par « revenu national brut » (RNB), concept équivalent. La version 2008 du SCN a conservé cette approche. Les résultats des Membres du CAD au regard de l'objectif sont aujourd'hui exprimés par le rapport APD/RNB.

9. La France a atteint l'objectif de 1981 à 1987 sur la base retenue à cette époque qui incluait les transferts de la France au profit de ses départements et territoires d'outre-mer. En 1992, la France a retiré ses départements d'outre-mer ainsi que Saint-Pierre et Miquelon des données chronologiques. Sur cette nouvelle base, le taux le plus élevé enregistré par ce pays depuis l'adoption de l'objectif est 0.64 % en 1994. Les calculs rétrospectifs donnent à penser que si la notion d'APD avait existé dans les années précédentes, la France et la Belgique auraient eu un rapport APD/PNB supérieur à 0.7 % au cours des années 60, et le rapport APD/PNB pour l'ensemble du CAD aurait été proche de 0.5 %.